

Jean-Claude MIGNON
Député de Seine-et-Marne

Paris, le 25 novembre 2014

Monsieur Patrick MOREL
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
du Barreau de Fontainebleau
2, Avenue du Général Leclerc – CP 8660
77008 MELUN cedex

N/Réf. : JCM / BD

Monsieur le Bâtonnier,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le projet de loi « Macron » et plus précisément, vous me faites part de vos plus vives inquiétudes sur les dispositions concernant les avocats.

Sachez que j'ai pris connaissance de votre courrier avec tout l'intérêt qu'il mérite, et je comprends vos remarques.

De manière générale, il est regrettable que des professionnels du droit puissent être ainsi montrés du doigt et accusés d'être à l'origine de tous les « maux » dont souffre notre pays.

Le Gouvernement semble se concentrer uniquement sur un prisme économique et concurrentiel, pour être entendu par Bruxelles. Or, la réforme des professions réglementées soulève beaucoup d'autres questions qui sont malheureusement occultées.

La réforme ne doit pas remettre en cause le maillage territorial actuel. La présence de professionnels sur l'ensemble du territoire doit être garantie, en particulier dans les territoires ruraux. En libéralisant l'installation, il est à craindre que les professionnels choisissent de se concentrer en zones urbaines, plus attractives, que d'assurer un accès au droit dans les territoires les plus enclavés. De la remise en cause du maillage territorial découlera inévitablement des conséquences en termes d'emplois qui sont pourtant non délocalisables.

Avec ce texte, le Gouvernement se lance dans une réforme d'affichage pour Bruxelles mais qui ne constitue pas une réforme de structure essentielle pour notre pays. Il est illusoire de penser que déréglementer les professions juridiques et les ouvrir à la concurrence aura des conséquences positives en termes de croissance. Une telle réforme risque de porter un coup à notre modèle juridique fondé sur l'égal accès au droit, au détriment de nos concitoyens.

Restant vigilant sur ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Bâtonnier, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et les plus dévoués.



Jean-Claude MIGNON